

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 mai 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion et Bruno Laplante.

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier  
Michel Guay, trésorier

Absent : M. le conseiller, Jean-Guy Desmarchais

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2007-05-99 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme et remplacement d'un membre;
- 7.2 AGAIP – délégation de l'activité du 16 mai 2007.

ADOPTÉE

**2007-05-100 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 AVRIL 2007**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 avril 2007 et de la séance spéciale du 12 avril 2007, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2007 et de la séance spéciale du 12 avril 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2007-05-101 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2007 : AJOUT DE LA RÉOLUTION NO 2007-03-58.1**

Le greffier dépose, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2007, à l'effet d'y ajouter la résolution no 2007-03-58.1.

ADOPTÉE

**2007-05-102 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2007 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2007, au montant de **89,712.30 \$**.

ADOPTÉE

**2007-05-103 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2007 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2007, au montant de **257,641.50 \$**.

ADOPTÉE

**2007-05-104 AIDE FINANCIÈRE : SOIRÉE BÉNÉFICE DU CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA - DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets, au coût total de **200 \$**, pour la Soirée-bénéfice du Centre Notre-Dame de Fatima, et ce, à titre d'aide financière : Josée Baril et Diane Gervais sont déléguées pour représenter la Ville; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

**2007-05-105 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-2 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, AUX FINS D'AUTORISER LE REVÊTEMENT DE TOILE POUR LES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LA ZONE A-401, D'Y PRESCRIRE LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES NORMES D'AMÉNAGEMENT D'UN ÉCRAN VISUEL VÉGÉTAL - ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage no 437, aux fins d'autoriser le revêtement de toile pour les bâtiments agricoles dans la zone A-401, d'y prescrire les normes d'implantation et les normes d'aménagement d'un écran visuel végétal;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-2, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins d'autoriser le revêtement de toile pour les bâtiments agricoles dans la zone A-401, d'y prescrire les normes d'implantation et les normes d'aménagement d'un écran visuel végétal ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

**2007-05-106 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES**

Madame la conseillère, Josée Baril, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement régissant l'utilisation extérieure des pesticides. Ce règlement aura notamment pour objet d'établir le principe général qu'il est interdit de faire l'utilisation et l'application extérieure de pesticides, sauf dans les cas et aux conditions prévus dans le règlement. Ce règlement contiendra des dispositions sur l'obligation de détenir un certificat d'enregistrement annuel et un permis temporaire d'application. En outre, ce règlement remplacera le Règlement visant à interdire l'utilisation extérieure des pesticides (no 401).

**2007-05-107 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-04, LOT 2 421 792 (98, RUE IBERVILLE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-04;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-04, concernant l'immeuble situé au **98, rue Iberville** (lot : 2 421 792), à l'effet de régulariser la résidence existante avec une marge arrière de 6,23 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2007-05-108 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-05, LOT 2 070 175 (RUE ÉTIENNE-TRUDEAU)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-05;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure 2007-05, concernant l'immeuble situé face au **14, rue Étienne-Trudeau** (lot : 2 070 175 ) à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain non desservi avec une largeur en front de 45,2 mètres au lieu des 48,7 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2007-05-109    ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES – TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager les personnes suivantes à titre d'employé temporaire, pour une période de 120 jours aux travaux publics; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-00-112.

**Sébastien Lalonde**, à compter du 26 mars 2007;  
**Marc Martin**, à compter du 23 avril 2007.

ADOPTÉE

**2007-05-110    ENGAGEMENT EMPLOYÉS ÉTUDIANTS AUX TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2007**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager les personnes suivantes, à titre et au poste d'employé étudiant, pour une période maximale de 12 semaines à compter du 22 mai 2007 aux travaux publics; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-00-112.

**Thomas Éthier, Jordan Ferretti et Maxime Mallette**

ADOPTÉE

**2007-05-111    EMBAUCHE DE MONITEURS ET MONITRICES AU CAMP DE JOUR LA SAMARE – SAISON 2007**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager les personnes suivantes, au poste de moniteur et monitrice pour le camp de jour La Samare, pour la saison estivale 2007, débutant le ou vers le 27 juin 2007, pour une durée maximale de 8 semaines; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-51-113 :

**Catherine Granger, Maude Berthelette-Lachance, Josiane Daoust, Ariane Ouellet, Cynthia Tessier, Stéphanie Bernier, Émilie Bourret, Frédéric Michaud, Audrey Lavoie-Archambault, Marilou Ménard, Maxime Lafrenière, Samantha Richer, Marie-Ève Leemars, Mathieu Lagacé, Cassandra Sauvé, Marie-Annick Lavigne, Jessica Leblanc, Rock Léona-Lahaie et Marie-Pier Mongrain.**

ADOPTÉE

**2007-05-112    ENGAGEMENT D'UNE RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE – CAMP DE JOUR LA SAMARE – SAISON 2007**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager **Mélanie Lalonde** à titre d'employée temporaire, au poste de responsable du service de garde du camp de jour La Samare, débutant le ou vers le 27 juin 2007 et pour une période de 8 semaines, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-51-113.

ADOPTÉE

**2007-05-113 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS- SERVICES COMMUNAUTAIRES – SAISON ESTIVALE 2007**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'engager **Dominic Leduc** et **Carl Durocher** à titre d'employé étudiant, au poste de préposé aux parcs et terrains sportifs aux Services communautaires, à compter du 20 avril 2007, selon les besoins du service, mais pour une durée n'excédant pas 120 jours, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-50-114.

ADOPTÉE

**2007-05-114 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – MONITEURS DE KAYAK POUR LA SAISON ESTIVALE 2007**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'engager madame **Kathleen Butler** et M. **Luc Lanthier** à titre d'employés temporaires, au poste de moniteur de Kayak, pour la période du 2 juin au 23 septembre 2007, selon les conditions prévues à la convention collective; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-21-114.

ADOPTÉE

**2007-05-115 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC POUR LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant le projet de Bibliothèque et archives nationales du Québec de la mise en réseau des bibliothèques publiques du Québec et de leurs catalogues;

Considérant que ce projet vise à favoriser la coopération entre les bibliothèques, l'autonomie accrue des usagers, une gestion plus efficace des demandes de prêt entre bibliothèques et surtout l'amélioration des services aux citoyens.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'autoriser madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la bibliothèque Marie-Uguay, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Bibliothèque et archives nationales du Québec pour la mise en réseau des bibliothèques publiques du Québec et de leurs catalogues.

ADOPTÉE

**2007-05-116 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de nommer madame Micheline L. Morency, directrice générale, ainsi que trésorière-adjointe et greffière-adjointe : le maire, Serge Roy et la conseillère, Diane Gervais sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir avec madame Morency.

ADOPTÉE

**2007-05-117 COMAQ : CONGRÈS ANNUEL 2007 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser madame **Micheline L. Morency**, directrice générale et monsieur **Jacques Robichaud**, greffier, à participer au congrès annuel 2007 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai 2007 à Saguenay.

Que les frais d'inscription, au montant de 410.22 \$ chacun, et du forfait repas, au montant de 260.95 \$ chacun, soient défrayés par la Ville.

Que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas non prévus soient remboursés aux congressistes sur présentation des pièces justificatives.

Que le trésorier soit autorisé à délivrer les chèques requis pour le paiement de ces dépenses; le tout puisé à même les postes budgétaires 1-02-190-310 et 1-02-140-310.

ADOPTÉE

**2007-05-118 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE FERMETURE DU DOSSIER NO 01-03418-0**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'autoriser la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges à fermer le dossier portant le numéro 01-03418-0 (constat d'infraction no N257460).

ADOPTÉE

**2007-05-119 GOVERNEMENT DU QUÉBEC – DEMANDE DE MESURES AFIN DE MAINTENIR UNE RÉSERVE ACCEPTABLE DE MÉDECINS DANS LA RÉGION**

Attendu que l'échelle salariale du gouvernement provincial pour les médecins généralistes et spécialistes est clairement déphasée par rapport au reste du Canada;

Attendu que selon la Fédération des Médecins spécialistes du Québec, le Québec se classe en dernière place en ce qui a trait aux salaires des médecins au Canada;

Attendu que des médecins de famille de la région travaillent au-delà de 13 semaines par année de plus que le plafond salarial imposé par la province de Québec et n'arrivent toujours pas à rencontrer la demande locale de soins médicaux;

Attendu que la politique de pénalité actuelle du gouvernement provincial pour les nouveaux gradués qui ne se dirigent pas vers certaines régions de la province, cause un préjudice aux municipalités de l'Île-Perrot et à celles de la MRC en limitant notre capacité d'attirer de nouveaux médecins de famille;

Attendu que certaines cliniques médicales familiales fournissent non seulement des soins aux résidents de leur emplacement, mais aussi à ceux des municipalités avoisinantes où les cliniques privées et du CLSC ne peuvent répondre à leurs propres demandes locales et doivent fréquemment refuser des patients;

**2007-05-119 ... suite**

Attendu que la moyenne d'âge des médecins au Québec a nettement augmenté au cours des dernières années et que le bassin dans lequel les Québécois peuvent choisir leur médecin de famille ne parvient pas à satisfaire la demande des services médicaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de demander au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une motivation et une rémunération adéquate dans le but de maintenir une réserve acceptable de médecins et de spécialistes médicaux pour les municipalités de l'Île-Perrot et de la région, tout en respectant la réalité salariale et médicale du marché canadien.

De transmettre la présente résolution au ministre fédéral de la Santé, au ministre de la Santé et des services sociaux, aux députés de Vaudreuil, Yvon Marcoux et de Soulanges, Lucie Charlebois; à la députée fédérale, Meili Faille; au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Normand Ménard et à toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2007-05-120 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2007-04-83 : ENGAGEMENT D'UNE INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENTS**

Considérant l'adoption de la résolution no 2007-04-83, pour l'engagement d'une inspectrice adjointe en bâtiments au salaire de 12 \$ l'heure;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette résolution de façon à ce que le salaire soit de 12,36 \$ l'heure, pour tenir compte de l'augmentation prévue à la convention collective présentement en vigueur.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de modifier la résolution no 2007-04-83 en remplaçant le taux horaire de « 12 \$ » par « 12.36 \$ ».

ADOPTÉE

**2007-05-121 CESSION PAR LES CONSTRUCTIONS STEVAN INC. D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET DE DRAINAGE PLUVIALE SUR LE LOT 3 354 231 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que Les Constructions Stevan inc. entend céder à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage pour une conduite d'aqueduc et pour le drainage pluvial, sur une partie du lot 3 354 231 (secteur de la rue Huot).

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude réelle et perpétuelle de passage pour une conduite d'aqueduc et pour le drainage pluvial, sur une partie du lot numéro 3 354 231 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, à intervenir avec Les Constructions Stevan inc.

ADOPTÉE

2007-05-122 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de nommer Madame **Diane Bertolino** membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de M. Denis Doyle.

ADOPTÉE

2007-05-123 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT : DÉLÉGATION À L'ACTIVITÉ DU 16 MAI 2007

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue 2 conseillers pour représenter la ville à l'activité mensuelle de L'AGAIP, le 16 mai prochain, et à cette fin, achète 2 billets, au coût total de **80 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2007-05-124 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de lever la séance à **20h35**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

